



Commission des finances et des affaires générales

70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrain à ESCHBOURG

Rapport n° CP/2017/492

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession d'une parcelle de terrain à ESCHBOURG pour permettre la mise aux normes du réseau d'assainissement de Graufthal.

Dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement de Graufthal sur le territoire de la Commune d'Eschbourg, le Service Départemental d'Eau et Assainissement (SDEA) envisage la mise en place d'un réseau d'assainissement et d'une station de refoulement permettant le transfert des effluents vers la station d'épuration.

Cette station de refoulement pourrait être implantée à proximité du cours d'eau « Rehbach » sur la parcelle cadastrée en section 3 n° 83 avec 2,60 ares, propriété du Département du Bas-Rhin, sur le ban communal d'Eschbourg.

De ce fait, le SDEA a sollicité le Département pour la cession de cette parcelle, qui ne présente pas d'intérêt pour la mise en œuvre des politiques départementales.

France Domaine a fixé la valeur de ce terrain à 6 000 €, soit 2 307,69 € l'are.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de :

- décider de la cession de la parcelle cadastrée en section 3 n° 83 avec 2,60 ares située à Eschbourg au prix de 6 000 € ;
- décider que l'acte sera passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales ;
- décider de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la cession, au SDEA, de la parcelle cadastrée en section 3 n° 83 avec 2,60 ares située à Eschbourg au prix de 6 000 € ;

- décide que l'acte sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY